

COURRIEL CGT

à l'attention du personnel Caisse des Dépôts

LES FONTAINES À EAU INTERDITES



Obligation employeur de fournir de l'eau fraîche et potable :
Pour le DRH : pour l'écologie, il faudra aller boire aux toilettes !

Pour une sécurité maximale des travailleurs et la préservation de la santé au travail,

Plan de reprise d'activité : les conditions ne sont pas encore réunies !

La **CGT** demande à la Direction de revoir sa copie pour assurer un retour sur site sécurisé et un travail à domicile dans de meilleures conditions.

Des réponses floues ou sans réelle consistance

Alors que plusieurs réunions se sont tenues à la demande de la CGT et des autres organisations syndicales, trop de questions *demeurent* sans réponses satisfaisantes pour garantir la protection de la santé des personnels, qu'ils soient en télétravail permanent, présents occasionnellement sur site ou contraints de rester à domicile.

Les CSSCT au front, mais les autres instances insuffisamment consultées voire squeezées

La CDC est tenue de consulter les comités uniques représentant le personnel au plus proche des organisations du travail, avec l'éclairage de la consultation préalable de leurs comités santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT). Cependant la CGT constate que la Direction fait arbitrairement le choix de refuser la consultation des comités uniques locaux (CLU), au motif d'une directive générale (comprendre « parisienne ») à décliner localement par chaque chef de service avec l'aval des CSSCT.

La CDC n'avait-elle pas la capacité d'anticiper et de respecter ses obligations réglementaires, plutôt que d'attendre, le doigt sur la couture du pantalon, l'ordre de déconfinement du gouvernement ?

À quand des conditions de travail normales ?

Les personnels de l'établissement public actuellement en télétravail, en situation de travail confiné (TOD) ou en ASA, souhaitent pouvoir retrouver des conditions de travail normales. La CGT déplore cette situation. Trop nombreux sont nos collègues qui assurent leurs activités dans des situations compliquées (manque de matériels adaptés, garde d'enfant, horaires décalés, charge de travail disproportionnée...). *Plusieurs d'entre vous ne comprennent pas que le nécessaire n'ait pas été fait pour que la CDC soit prête dès le 11 mai! La CDC table-t-elle sur cette impatience légitime pour faire l'impasse sur des éléments essentiels ?*

Du déconfinement... la déconfiture ?

La CGT s'interroge. Alors que le gouvernement a annoncé le déconfinement depuis le 17 avril, la direction semble se réveiller aujourd'hui d'un long sommeil et s'agiter en tous sens, mais pas avec l'agilité qu'elle veut imposer à tous. Trop d'incertitudes demeurent quant aux conditions de venue sur site ou de maintien à domicile.

Des consultations réglementaires... et des actions efficaces !

Les conditions n'étant pas suffisamment réunies, la CGT est dans l'obligation de se prononcer contre le plan de reprise du travail progressif sur sites présenté aujourd'hui par la Direction.

La CGT demande la consultation de tous les comités uniques compétents pour chacun de leur périmètre géographique avant la mise en œuvre du retour sur sites des travailleurs concernés.

La CGT demande qu'un nouveau comité unique de la Caisse des dépôts soit convoqué lorsque la Direction aura enfin finalisé une réelle procédure garantissant le droit de tous les personnels à des conditions de travail correctes dans un environnement sécurisé pour leur santé physique et psychologique.

**La CGT au cœur de l'action pour vous défendre !
POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ-NOUS...**

Courriel : cgtcdc@caissedesdepots.fr

